

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00773

Numéro SIREN : 840 214 001

Nom ou dénomination : 2 B 4

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2020 sous le numéro de dépôt 9213

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/9213

Déposant :

Nom/dénomination : 2 B 4

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 840 214 001

N° gestion : 2018 B 00773

2B4
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 570 Avenue de Villarcher
Z.I. des Landiers Nord, 73000 CHAMBERY
840 214 001 RCS CHAMBERY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019

Approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juillet 2020

Certifié conforme à l'original

LE PRESIDENT



Désignation de l'entreprise SAS 2 B 4			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise 570 avenue de Villarcher 73000 CHAMBERY					
Numéro SIRET* 8 4 0 2 1 4 0 0 1 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 20			Durée de l'exercice précédent* 		
			Exercice N clos le 31/12/2019		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	1 500 000
	Total I (5)		044	048	1 500 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	171 086
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	171 086
	Total général (I + II)		110	112	1 671 086
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		10 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		132
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		204 597
	Provisions réglementées		140		
Total I		142		214 597	
- Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		1 216 038
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		450
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169		240 000
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		1 456 488	
Total général (I + II + III)		180		1 671 086	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 005 119
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 500 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2 B 4		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
			dont export			
			et livraisons	215	214	
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217	218	
		{ services*				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224	
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
				Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I) 232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :			242	8 742
		- immobilier :				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	1 856
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262		
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
				Total des charges d'exploitation (II) 264 10 598		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(10 598)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	240 000	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	24 803	
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	204 597	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	204 597	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cotés-clés d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	228 000	
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite		641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 23 402	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables : *			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 23 402	

2B4
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 570 Avenue de Villarcher
Z.I. des Landiers Nord, 73000 CHAMBERY
840 214 001 RCS CHAMBERY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 Juillet 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 204 597 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	204 597 euros
A la réserve légale	1 000 euros

Solde	203 597 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 203 597 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 Juillet 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Guillaume MITHIEUX



2B4

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros

Siège social : Z.I. des Landiers Nord
570, avenue de Villarcher
73000 CHAMBERY

RCS CHAMBERY 840 214 001

www.hexact.net

Alain Carron-Cabaret | **Yann Pollet**
6, rue des Prés Riants | 73100 Aix-les-Bains
04 79 35 07 99 | aix@hexact.net



Nicolas Bove | **Carole Kassa** | **Jacques Perrier-Gustin**
949, rue de la Martinière | 73000 Bassens
04 79 33 32 43 | chambery@hexact.net

Experts-Comptables diplômés inscrits au tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes.
Commissaires aux comptes inscrits sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Chambéry.

SOCIÉTÉ CIVILE HEXACT AU CAPITAL DE 71 300 EUROS | SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉE À LA CRCC DE CHAMBERY

RCS CHAMBERY D 390 940 427 | APE 6920 Z | N° TVA INTRACOM : FR16 390 940 427 | ADHÉRENTE DE L'ASSOCIATION AGRÉÉE DES PROFESSIONS LIBÉRALES DE SAVOIE | LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE DES HONORAIRES EST ACCEPTÉ

2B4 SAS

Siège social : Z.I. des Landiers Nord - 570, avenue de Villarcher – 73000 Chambéry

Capital social : 10 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2B4 SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Motte Servolex, le 10 juillet 2020

HEXACT AUDIT


Carole KASSA

Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Chambéry

HEXACT
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

6

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	1 500 000		1 500 000
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 500 000		1 500 000
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	171 087		171 087
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	171 087		171 087
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	1 671 087		1 671 087
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			



Bilan passif

	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES	
Capital	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	204 598
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	214 598
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 216 039
Emprunts et dettes financières diverses (3)	240 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	450
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	1 456 489
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	1 671 087
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 005 120
(1) Dont à moins d'un an (a)	451 369
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	



Compte de résultat

	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	
Chiffre d'affaires net	
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	
Autres produits	
Total produits d'exploitation (I)	
Charges d'exploitation (2)	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats matières premières et autres approvts	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (a)	8 742
Impôts, taxes et versements assimilés	1 857
Salaires et traitements	
Charges sociales	
Dotations aux amortissements et dépréciations:	
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	
Autres charges	
Total charges d'exploitation (II)	10 599
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-10 599
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
Produits financiers	
De participation (3)	240 000
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur provisions et dépréciat. et tsf charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement	
Total produits financiers (V)	240 000
Charges financières	
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	24 803
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	
Total charges financières (VI)	24 803
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	215 197
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	204 598



Compte de résultat (suite)

	31/12/2019
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	
Total charges exceptionnelles (VIII)	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	240 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	35 402
BENEFICE OU PERTE	204 598
<p>(a) Y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées 	

